



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2022_10_87

Date de convocation du conseil : **30 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **21**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita,
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M CARTER Maximilian
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Décision Modificative n° 10 du Budget Principal regroupant divers comptes budgétaires.

Secrétaire de séance : Madame Annette BLANDINEAU

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, après présentation de la situation financière du Budget Principal propose diverses modifications budgétaires en raison de crédits insuffisants sur certains postes, de la non réalisation de certains projets, de projets supplémentaires non prévus et de réajustements de crédits.

Il s'agit de :

Amortissement – Comptes 68 et 28

Les crédits budgétaires pour les opérations d'ordre relatives aux amortissements ne sont pas suffisants. Il convient d'inscrire 58 € supplémentaires tant en dépenses de fonctionnement qu'en recettes d'investissement :

Section de fonctionnement

Crédits à augmenter : Article 6811 – Dotations aux amortissements	+ 58,00 €
Crédits à diminuer : Chapitre 022 : Dépenses imprévues :	- 58,00 €

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Chap 040 – Article 280422 : Bâtiments, Installations	+ 58,00 €
Crédits à augmenter : Chapitre 020 : Dépenses imprévues :	+58,00 €

Local Aignes – Opération 245

Il est exposé au conseil municipal que les crédits prévus à l'opération 245 – Salle des Fêtes d'Aignes ne sont pas suffisants pour la restauration du local. En effet, seuls les enduits extérieurs avaient été prévus mais l'intérieur doit être également refait. Il convient donc de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Opération 245 – Salle des fêtes d'Aignes – Article 2313 :	+ 4 000,00 €
Crédits à diminuer : Article 2188 – Autres immobilisations corporelles :	- 4 000,00 €

AR Prefecture

016-200063105-20221005-D2022_10_87-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

Eclairage public – Opération 350

Il est exposé au conseil municipal que des travaux doivent être réalisés sur l'éclairage public et qu'à ce titre le SDEG propose des plans de financement, permettant une diminution de la charge de la collectivité.

Le coût de ces travaux s'élève au total à 8 020,06 € TTC.

La contribution de la collectivité est de : 3 568,72 €

Ce programme n'ayant pas été prévu au budget, il convient de procéder à la modification suivante :

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Opération 350 – Eclairage public – Article 2041582 : + 3 600,00 €

Crédits à diminuer : Article 2088 – Autres immobilisations incorporelles : - 3 600,00 €

Terre de Jeux 2024 – Opération 373

Il est exposé au conseil municipal qu'une banderole pour « Terre de Jeux 2024 » pourrait être installée au stade. Aussi, il convient de prévoir les crédits correspondants au budget :

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Opération 373 Equipements divers – Article 2181 : + 300,00 €

Crédits à diminuer : Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : - 300,00 €

Aménagement de la traversée du bourg RD 674 – Opération 381

Le solde de la maîtrise d'œuvre au titre des travaux d'aménagement de la traversée du bourg sur la RD 674 n'avait pas été inscrit. Aussi, il convient de prévoir les crédits correspondants au budget :

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Opération 381 Aménagement Traversée Bourg RD 674 – Article 2315 : + 270,00 €

Crédits à diminuer : Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : - 270,00 €

Séparateur hydrocarbure et débroussailleuse – Opération 396

Il est exposé au conseil municipal que l'achat d'une balayeuse a été inscrit au budget et qu'elle devrait bientôt arriver aux services techniques. Il est précisé que les déchets issus du balayage des voiries contiennent des éléments tels que traces métalliques et hydrocarbures. Une attention particulière doit donc être portée à la caractérisation de leur charge polluante. Un séparateur à hydrocarbures ou plus précisément installation de séparation de liquides légers est un ouvrage permettant de piéger, par gravité et/ou coalescence, les hydrocarbures présents.

Le coût de cet équipement est estimé à 1 200 €.

De plus pour procéder à l'acquisition d'une débroussailleuse, il convient d'augmenter l'opération 396 de 450 €

Il est proposé d'inscrire ces crédits au Budget Principal ainsi qu'il suit :

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Opération 396 Matériel et outillage de voirie Article 2158 : + 1 650,00 €

Crédits à diminuer : Article 2088 – Autres immobilisations corporelles : - 1 650,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les modifications budgétaires ci-dessus énumérées.

DECIDE de modifier le Budget Principal en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 5 octobre 2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 10 octobre 2022



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN